



PARC NATUREL MARIN DES GLORIEUSES

Conseil de gestion du 4 mars 2019

Délibération PNMG_2019_03

Adoption du programme d'actions 2019

Le Conseil de gestion,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L334-3 à L334-5 et R334-31 à R334-35 ;

Vu le décret n° 2012-245 du 22 février 2012 portant création du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu l'arrêté conjoint n° 2018-01 du 12 janvier 2018 portant nomination des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses ;

Vu la délibération n°2016-24 du conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées du 6 juillet 2016 portant approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses,

Vu le plan de gestion du parc naturel marin des Glorieuses adopté par le conseil de gestion le 26 janvier 2015 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 31 mars 2015 ;

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Délibère :

Article 1 :

Le programme d'actions 2019 joint en annexe est adopté à l'unanimité.

Article 2 :

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

Le président du conseil de gestion


Bernard CRESSENS



Programme d'actions 2019

Adopté le 4 mars 2019

Le budget du Parc notifié pour 2019 est de 200 k€ hors masse salariale.

L'année 2018 a permis de pourvoir la plupart des postes vacants et l'équipe est aujourd'hui dotée de 33 agents.

Le programme d'actions se compose de projets pluriannuels déjà engagés, ainsi que de nouveaux projets. Ceux-ci sont présentés ci-après de façon synthétique, par thématique principale.

Orientation 1

Protéger le patrimoine naturel, particulièrement les récifs coralliens et écosystèmes associés, les tortues et les mammifères marins, notamment par une surveillance maritime adaptée aux enjeux et par la sensibilisation des acteurs et des usagers

Au regard de l'état initial du patrimoine naturel aux Glorieuses et des activités recensées sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses sont définies dans le plan de gestion de manière à :

- Préserver les habitats, pour garantir les fonctions biologiques indispensables à la survie des espèces qui fréquentent le Parc (reproduction, repos, refuge, alimentation, déplacement, etc.)
- Préserver les espèces protégées, emblématiques, rares ou menacées
- Sensibiliser et former les acteurs et usagers
- Développer un réseau de surveillance efficace et adapté aux particularités du territoire du Parc.

Projet n°1 : Surveillance aux Glorieuses

Le plan de gestion du Parc prévoit le renforcement de la surveillance des activités exercées aux Glorieuses, en particulier la pêche illicite. Dans le cadre d'une convention avec les TAAF et la DMSOI, deux campagnes de surveillance ont eu lieu en 2017, incluant 9 jours de surveillance aux Glorieuses. Une mission complémentaire incluant deux jours aux Glorieuses était prévue en 2018 afin d'utiliser le solde du budget après remboursement d'une partie des frais de ces campagnes par le fonds INTERREG V. Trois jours supplémentaires devaient également être intégralement financés en 2018 par le Parc, hors cadre de la coopération régionale. Cette mission a dû être annulée, la publication du marché, sollicitée depuis mars 2018, n'ayant pas abouti à ce jour.

Il est proposé de reconduire annuellement la surveillance hauturière dans la ZEE des Glorieuses (et de Mayotte), sous réserve de pouvoir passer le marché d'affrètement du navire pour réaliser la mission à une période favorable du point de vue météorologique.

Par ailleurs, les TAAF sollicitent une subvention pour acquérir un semi-rigide qui serait basé aux Glorieuses pour réaliser des missions de surveillance, notamment sur l'île du Lys. Ce navire pourrait être utilisé par les agents du Parc (missions de surveillance ou scientifiques) lorsqu'ils seraient sur place.

Principaux partenaires : DMSOI / TAAF

Ce projet répond à l'objectif 4.4 du Plan Biodiversité du 4 juillet 2018 : « Agir pour la préservation des océans ».

Projet n°2 : Conservation des herbiers marins (projet COPRA)

La conservation des herbiers marins, habitats propices au développement des juvéniles de tortue verte *Chelonia mydas*, figurent parmi les objectifs prioritaires du plan de gestion du Parc, et s'inscrivent dans ceux du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien. Plus particulièrement, à l'échelle du sud-ouest de l'océan Indien, les herbiers sont exposés à de nombreuses pressions d'origine anthropique. Ceux identifiés dans les eaux du Parc pourraient constituer un précieux point de référence pour comprendre les causes de dynamiques ou régressions régionales. Le projet COPRA, mené en collaboration avec le Centre d'Etude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM) sur un financement BEST 2.0, vise la conservation des herbiers de phanérogames marines comme support de la biodiversité et du maintien des populations de tortues marines au sein du Parc. Il fait suite à des études préalables ayant décrit une première cartographie de la distribution des herbiers du Parc et révélé leur rôle d'habitat pour les juvéniles de tortue verte. Trois objectifs principaux sont visés : 1. Améliorer les connaissances sur les herbiers, et particulièrement les formations à *Thalassodendron ciliatum*, et leur rôle fonctionnel pour les tortues marines. 2. Initier un réseau régional de suivi des herbiers. 3. Renforcer la gestion du Parc pour une plus grande protection des herbiers (identification et cartographie des enjeux de conservation ; proposition de mesures de gestion).

De nombreuses difficultés rencontrées en 2017 ont retardé la mise en œuvre de ce projet ; notamment la première mission de terrain a été reportée à 2018. Les deux campagnes de 2018 ont permis de tester/initier le suivi écologique des herbiers de phanérogames marines et de mieux comprendre leur rôle fonctionnel pour les tortues marines.

Au premier semestre 2019, il s'agira de finaliser le projet en exploitant l'ensemble des résultats, de produire le rapport d'étude et d'assurer le rapportage à la Commission européenne.

Les TAAF sollicitent par ailleurs une subvention pour travailler au montage d'un projet s'inscrivant dans la suite du projet COPRA (poursuite des suivis et de l'animation du réseau d'expertise herbiers).

Principaux partenaires : IFRECOR, KELONIA – Réunion des musées régionaux - TAAF et les acteurs intervenants notamment dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan Indien, et du programme d'actions de l'IFRECOR (thématique « réseau d'observation des herbiers de l'outre-mer »).

Le projet répond à l'objectif 5.1 du plan biodiversité du 4 juillet 2018 : « Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité », et de manière plus générale, à l'objectif 4.4 : « Agir pour la préservation des océans ».

Orientation 2

Faire des eaux des Glorieuses un espace d'excellence en matière de pêche durable

Au regard des données disponibles sur les ressources halieutiques et les activités de pêche sur le territoire du Parc, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses définies dans le plan de gestion visent à :

- Exploiter durablement les peuplements des espèces commerciales sur les bancs du Geyser et de la Cordelière
- Promouvoir une pêche durable exemplaire des ressources pélagiques.

L'interdiction par l'arrêté préfectoral 2017-10 du 5 février 2017 de la pêche sous dispositif de concentration de poissons dans la ZEE des Glorieuses constitue une amélioration notable des pratiques de pêche thonière, même si les ressources resteront très impactées par la persistance de l'utilisation de ces dispositifs dans le reste de l'océan Indien.

L'ensemble de cette orientation répond à l'objectif 4.4 du Plan Biodiversité du 4 juillet 2018 : « Agir pour la préservation des océans »

Projet n°1 : Acquisition de données de pêche hauturière sur la ZEE Glorieuses

Dans le cadre de la convention SIH (système d'information halieutique) signée en 2015 entre l'AAMP, l'IRD, l'IFREMER et la DPMA, il est prévu que soient fournis pour la ZEE de Glorieuses pour les thoniers senneurs français et par secteur : nombre de calées/mois, captures/espèce/mois. Il est également prévu la validation de l'analyse des données VMS et des calendriers d'activité des thoniers senneurs actifs dans les ZEE de Mayotte et des Glorieuses. D'autre part, les enquêtes menées à Mayotte dans le cadre du SIH permettent de définir l'effort de pêche sur les bancs éloignés du canal du Mozambique, y compris ceux de la ZEE de Glorieuses (Geyser, Cordelière), ainsi qu'une estimation des captures associées.

Principaux partenaires : DPMA / IFREMER / IRD / TAAF

Projet n°2 : Formation des pêcheurs mahorais

En partenariat avec l'Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte, le Parc programme des interventions dans les sessions de formation des pêcheurs de Mayotte avec un volet environnemental visant à sensibiliser les pêcheurs au respect du milieu marin (espèces, récifs, herbiers), aux bonnes pratiques liées à leur activité (notamment la gestion des captures accidentelles), à la gestion équilibrée de la ressource et un volet réglementaire visant à rappeler et expliquer la réglementation applicable dans le domaine de la pêche, contenant un zoom sur le Parc naturel marin des Glorieuses. Ce projet est mis en œuvre en fonction du programme de formation de l'école d'apprentissage maritime (pas de session en 2017 ni 2018).

Principaux partenaires : Ecole d'apprentissage maritime de Mayotte

Orientation 3

Faire de cet espace un lieu privilégié d'observation scientifique de la biodiversité marine du canal du Mozambique pouvant intégrer des observatoires pour contribuer à l'amélioration des connaissances

Les connaissances sur le Parc sont toutes issues des missions scientifiques mais sont encore lacunaires et les inventaires ne sont pas exhaustifs. De nombreux taxons et habitats n'ont ainsi fait l'objet que de très peu d'études. Le plan de gestion considère que l'accent doit donc être mis sur la connaissance et le suivi des espèces et des habitats méconnus afin d'assurer leur conservation. Ainsi, les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Améliorer la connaissance de la biodiversité et des habitats pour leur conservation et leur valorisation
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire « Glorieuses ».

Les projets de cette orientation répondent à l'objectif 5.1 du plan biodiversité du 4 juillet 2018 : « Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité »

Projet n°1 : Elaboration d'une stratégie d'acquisition de connaissances

Afin de compléter les indicateurs du tableau de bord du Parc d'une part et de combler les lacunes de connaissances identifiées dans le plan de gestion d'autre part, une stratégie d'acquisition de connaissances et de collecte de données doit être élaborée, en impliquant les acteurs concernés à l'échelle régionale et en prenant en compte le contexte d'éloignement géographique. Ce projet, qui n'a pu être mené en 2018 faute de moyens humains, est reconduit en 2019.

Principaux partenaires : Scientifiques / TAAF

Projet n°2 : Participation à la coopération régionale

Afin d'améliorer les connaissances scientifiques, la protection de l'environnement et l'harmonisation entre les différents suivis, l'équipe du Parc participera aux initiatives de coopération régionale. Il est notamment prévu que les chargés de mission concernés participent aux groupes de travail régionaux et nationaux sur les herbiers et les récifs coralliens, sur les initiatives DCE et IFRECOR, sur la gestion de la pêche, et le réseau des aires marines protégées.

Projet n°3 : Etude de faisabilité d'une mission sur le banc de la Cordelière

Il était prévu de réaliser en régie une étude de faisabilité pour une mission sur le banc de la Cordelière en coopération avec les scientifiques français et malgaches, sous réserve de l'accord formel du Préfet. Le contexte diplomatique est désormais favorable. Le projet pourrait donc être initié début 2019, sous réserve des moyens humains disponibles.

Principaux partenaires : Scientifiques français et malgaches / TAAF

Projet n°4 : Missions Patrimoine Naturel Marin des Glorieuses (PANAMAG)

Les missions PANAMAG 1 et 2 ont eu lieu respectivement en octobre 2015 et avril 2016. Ces missions ont permis d'acquérir les premiers éléments de connaissance sur les herbiers, les holothuries et la qualité des eaux, des sédiments et des contaminants chimiques aux abords de l'archipel des Glorieuses. En 2018, les moyens nautiques déployés dans le cadre du projet COPRA ont été mutualisés pour acquérir de nouvelles données sur le patrimoine naturel marin des Glorieuses. La mission PANAMAG 3 a servi à collecter des données sur la qualité des eaux, les communautés phytoplanctoniques, la structuration de la colonne d'eau (thermocline, effets de marée...) en fin de saison humide. L'analyse des échantillons se finira en 2019 et aboutira à la bancarisation des données et à la fourniture d'un rapport de restitution des résultats. L'acquisition de données satellites permettant d'identifier les blooms de phytoplancton permettra d'affiner les connaissances sur les masses d'eau des Glorieuses.

La mission PANAMAG 4 a permis de collecter des données sur l'état de santé des peuplements des espèces d'holothuries d'intérêt commercial afin de pouvoir caractériser *in situ* les impacts du braconnage. Le rapport d'étude sera également restitué courant 2019.

D'autre part, le Parc participera en avril 2019 à la tournée du Marion Dufresne dans le cadre « Consortium de recherche des îles Eparses » organisé par les TAAF. A cette occasion, le Parc réalisera le suivi de l'état de santé des stations des Glorieuses de l'Observatoire des Récifs Coralliens sur le protocole du Global Coral Reef Monitoring Network.

Le suivi complet de l'état de santé des récifs permettant de renseigner l'indicateur « corail » n'a pas pu avoir lieu comme prévu en 2018 en raison de l'indisponibilité des experts ayant construit cet indicateur. Le Parc cherchera en 2019 une alternative pour aller réaliser ce suivi.

Principaux partenaires : TAAF, Université de la Réunion, IFREMER, bureaux d'étude

Projet n°5 : Exploitation des données TsiÔno aux Glorieuses

L'outil TsiÔno, plateforme de sciences participatives développée initialement par le Parc naturel marin de Mayotte, connaît un vrai succès localement. Même si les sciences participatives ne peuvent pas être étendues aux Glorieuses (pas d'habitants et fréquentation très faible), TsiÔno constitue un outil fiable pour la bancarisation et la sécurisation des données opportunistes d'observation de faune remarquable récoltées sur le terrain lors des missions par des experts scientifiques et des agents du Parc, ainsi qu'au Geysier par les plaisanciers. A ce titre, la version 2 de la plateforme web TsiÔno, lancée en 2018, inclut le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses. L'application mobile de TsiÔno sera lancée en 2019, et les observations opportunistes réalisées pendant la campagne PANAMAG#5 seront saisies dans la plate-forme. Le recrutement en 2018 d'une chargée de mission TsiÔno permettra également de réaliser en 2019 un bilan des données collectées sur le périmètre du Parc naturel marin des Glorieuses.

Orientation 4

Encadrer les pratiques touristiques et accompagner le développement d'un écotourisme respectant le caractère préservé de cet espace

Les finalités de cette orientation de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses visent à :

- Encadrer les activités de loisir et de tourisme dans le périmètre du Parc
- Inscrire les acteurs et usagers dans une démarche éco-responsable.

Toutefois, la fréquentation touristique des Glorieuses est actuellement marginale et/ou illégale. Aucun projet n'est dédié à cette orientation en 2019.

Les missions de surveillance présentées à l'orientation 1 pourront concerner, le cas échéant des opérateurs touristiques ou plaisanciers qui seraient en infraction dans le périmètre du Parc.

Gouvernance

Les objectifs définis par le plan de gestion en matière de gouvernance visent à :

- Assurer le bon fonctionnement des instances de décision et l'efficacité des processus de concertation
- Assurer la mise en œuvre du plan de gestion
- Assurer la cohérence et la lisibilité des outils de gestion du milieu marin.

L'équipe du Parc assure le secrétariat du conseil de gestion. La mise en place progressive du tableau de bord du Parc assurera à terme le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion. La participation du Président au Conseil maritime ultramarin du bassin sud océan Indien (CMUB-SOI) et à l'ensemble des groupes de travail thématiques chargés de la rédaction du document stratégique de bassin, contribuera à la prise en compte du plan de gestion du Parc dans ce document.

Enfin la mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc, qui concerne toutes les orientations de gestion, est prise en compte dans ce chapitre transversal.

Projet n°1 : Fonctionnement du conseil de gestion

Le conseil de gestion du Parc est composé de membres basés en métropole, à La Réunion, à Mayotte, voire à l'étranger. Il se réunit au moins deux fois par an, dont au moins une fois en présentiel à La Réunion, ce qui occasionne des frais de déplacement et d'hébergement. Le budget inclut également les frais de déplacement du Président pour représenter le Parc (au conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte, au conseil maritime ultramarin, etc....).

Projet n°2 : Tableau de bord du Parc

Le travail de construction du tableau de bord du Parc (définition indicateurs/métriques, protocoles d'acquisition des données, valeurs seuils, valeurs de référence) se poursuivra en 2019, grâce au recrutement fin 2018 d'un chargé de mission dédié aux tableaux de bord des deux Parcs.

Principaux partenaires : TAAF, experts

Ce projet répond à l'objectif 5.1 du Plan Biodiversité du 4 juillet 2018 : « Développer la recherche et la connaissance sur la biodiversité ».

Projet n°3 : Mise en œuvre de la stratégie de communication du Parc

Sur la base de la stratégie de communication établie en 2015, le Parc établit et met en œuvre un plan de communication annuel en coordination avec le service communication des TAAF.

Notamment, avec pour objectif la valorisation des résultats obtenus lors des projets menés dans le cadre du X^{ème} FED, une série de films courts, une exposition et les supports d'un stand de présentation seront réalisés dans le courant du 1^{er} trimestre 2019 par les TAAF avec l'appui d'un financement du Parc et le prêt d'une caméra professionnelle par l'AFB.

Principaux partenaires : TAAF